



Conseil Economique  
et Social

Distr.  
GENERALE

E/CN.4/1998/NGO/27  
11 mars 1998

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Cinquante-quatrième session  
Point 18 de l'ordre du jour provisoire

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES  
D'INTOLERANCE ET DE DISCRIMINATION FONDEES SUR LA RELIGION  
OU LA CONVICTION

Exposé écrit présenté par le Parti radical transnational,  
organisation non gouvernementale inscrite sur la Liste

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit ci-après qui est distribué conformément à la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social.

[19 février 1998]

Question de la liberté religieuse au Tibet

1. La question de la liberté religieuse est liée non seulement à la liberté individuelle mais aussi aux droits collectifs. Cela est tout particulièrement vrai lorsqu'il s'agit d'un peuple qui lutte pour préserver une tradition religieuse ancienne et qui se heurte à une politique totalitaire visant à l'éliminer. Dans ce type de situation, la négation de liberté religieuse porte atteinte à la fois aux droits individuels et aux droits collectifs étant donné que le but ultime du régime est de détruire la base même du riche patrimoine culturel d'un peuple. Cette réalité est celle du Tibet aujourd'hui.

2. La Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, organe subsidiaire de la Commission des droits de l'homme, dans la résolution 1991/10 du 23 août 1991 sur le Tibet, s'est déclarée préoccupée par "le fait que les informations concernant le Tibet continuent de faire état de violations des droits et libertés fondamentaux de la personne humaine qui menacent l'identité propre du peuple tibétain dans les domaines culturel, religieux et national". Ces dernières années,

le Rapporteur spécial chargé de la question de l'intolérance religieuse, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et le Comité des droits de l'enfant ont tous exprimé leur préoccupation face à la négation des libertés religieuses au Tibet.

3. Depuis la visite du Rapporteur spécial au Tibet en novembre 1994, les autorités chinoises ont imposé de nouvelles restrictions à la liberté religieuse au Tibet. Bien qu'en principe la liberté religieuse soit garantie par la Constitution chinoise, les autorités du pays vont jusqu'à déclarer aujourd'hui qu'elles souhaitent faire du Tibet un régime athée.

4. Par exemple, selon un article paru dans le numéro du 26 novembre 1996 de Xizang Ribao, journal officiel du Gouvernement chinois au Tibet, "... l'influence de la religion et des traditions est particulièrement grave. Certains responsables et certaines personnes, loin de promouvoir les nobles idéaux communistes, considèrent la croyance religieuse comme leur fondement spirituel. Ils ne croient pas que seules la direction du Parti communiste et la voie socialiste peuvent leur assurer une vie libre et heureuse. Ils pensent que le 'remède magique' pour se délivrer de la souffrance consiste à tourner la roue (de la doctrine bouddhiste tibétaine) et à brûler de l'encens. Loin de s'en remettre à la science et à la civilisation pour transformer le monde réel, ils empêchent, au nom de la religion et d'autres superstitions, l'exploitation et l'utilisation des ressources. Au lieu de mettre leurs connaissances et leur énergie au service de la collectivité et d'oeuvrer dans l'intérêt du peuple, ils consacrent leur temps précieux à la poursuite d'un au-delà illusoire. Au lieu d'utiliser des ressources financières limitées pour développer la production, mettre fin à la pauvreté et mener une vie aisée, ils font des dons généreux aux lamaseries. Au lieu de veiller à ce que leurs enfants reçoivent une éducation moderne et se rendent utiles à leur pays, ils les envoient dans des lamaseries pour devenir moines ou nonnes".

5. Les autorités chinoises ont lancé une campagne sans précédent contre le dalaï-lama après la tenue à Beijing, en 1994, du "Troisième forum national sur le travail à réaliser au Tibet". Des attaques vitrioliques contre le dalaï-lama sont apparues alors dans les documents utilisés à des fins d'éducation politique et, en janvier 1995, la campagne a été lancée auprès du public par les médias officiels. La nouveauté de cette campagne ne résidait pas dans la violence des termes employés mais dans le fait que le dalaï-lama était désormais critiqué pour des raisons religieuses et non pour des motifs politiques. Pour la première fois depuis 1979, on s'en prenait à lui en tant que personnalité religieuse, le présentant comme indigne du rôle de guide spirituel : "Le but du bouddhisme est de délivrer toutes les créatures vivantes par des voies pacifiques. Or, le dalaï-lama et sa clique ont violé cette doctrine religieuse, allant jusqu'à répandre des rumeurs pour tromper les gens et les dresser les uns contre les autres. Comment peut-on le considérer comme un chef spirituel ? ... Le dalaï-lama parle toujours de 'l'indépendance du Tibet' dans les sermons qu'il prêche ... il essaie par tous les moyens d'exploiter la ferveur religieuse des masses pour les corrompre et les séduire... Une duperie et une démagogie aussi flagrantes sont une insulte au bouddhisme".

6. Le 26 janvier 1996, une nouvelle tentative a été faite pour aliéner le dalaï-lama de son peuple. Le Département de la culture de la prétendue "Région autonome du Tibet" a donné l'ordre d'enlever toutes les photographies du dalaï-lama du Norbulingka et du Palais du Potala, à Lhassa. Cette interdiction a ensuite été étendue à tous les établissements publics et à tous les foyers tibétains.

7. Par exemple, le 7 mai 1996, une "équipe de travail" chinoise (gongzuo dui) est arrivée au monastère de Gaden, près de Lhassa, avec pour tâche d'enlever toutes les photographies du dalaï-lama. Les moines ont refusé de coopérer et une bagarre a éclaté. Lorsque les agents de sécurité chinois armés ont fait irruption dans le monastère, un moine, Kelsang Nyendrak, a été abattu, et cinq autres, dont un jeune garçon de 14 ans (Gelek Jinpa) ont été blessés par balles; entre 85 et 90 moines ont été arrêtés. Le 3 juin 1997, selon le journal chinois officiel Xizang Ribao, 14 de ces moines auraient été condamnés en 1996 comme "criminels" pour avoir incité "les moines à crier des slogans réactionnaires, organisé des manifestations illégales, saccagé un poste de police, roué de coups des fonctionnaires de l'Etat, suivi obstinément la clique du dalaï, (et) vainement attenté à la patrie".

8. En avril 1996, la Chine a lancé "L'implacable campagne de répression de la criminalité", afin d'éliminer la corruption et la délinquance. Au Tibet, les autorités chinoises ont pris pour cibles les "dissidents", autrement dit ceux qui soutiennent l'indépendance du Tibet et reconnaissent l'autorité du dalaï-lama. Ainsi, au Tibet, "L'implacable campagne de répression" est devenue la "Campagne de rééducation patriotique", déjà précédée par d'autres initiatives similaires, comme l'interdiction d'exhiber des photographies du dalaï-lama, et qui visait à réduire au silence les moines et les religieuses politiquement engagés.

9. Cette campagne de rééducation a été menée par des équipes de travail qui ont pénétré dans les monastères d'hommes et de femmes pour contraindre ces derniers à renoncer à l'indépendance du Tibet et à renier Sa Sainteté le dalaï-lama, Gedhun Choekyi Nyima et le panchen-lama. Ainsi, au monastère de Drepung, près de Lhassa, 180 cadres communistes ont participé aux sessions de rééducation qui ont commencé le 1er août 1996.

10. D'après les groupes de défense des droits de l'homme et d'autres sources, il y aurait eu plus de 165 arrestations et au moins 2 morts depuis le lancement de cette campagne par la Chine. Vingt-quatre des personnes arrêtées étaient des moines qui avaient refusé le type d'éducation auquel l'équipe de travail voulait les soumettre. Tenchok Tenphel, un moine de 27 ans, aurait été arrêté au monastère de Sakya, le 1er septembre 1996, lors d'une de ces sessions de rééducation. Il est mort le 14 septembre à la prison du district de Sakya. Les autorités chinoises ont déclaré qu'il s'était "suicidé" mais les Tibétains attribuent son décès aux tortures qu'il aurait subies en prison.

11. La campagne menée au Tibet a eu pour autre conséquence grave l'expulsion des moines qui ont refusé d'entériner la politique chinoise. D'après le Centre tibétain pour les droits de l'homme et la démocratie en Inde, 2 827 moines et religieuses auraient été expulsés en 1996 et 1997. Nombre d'entre eux ont fui vers l'Inde et le Népal au cours des derniers mois. Une note officielle remise

à chacun des moines du monastère de Sera, au milieu du mois de juin 1996, contient l'avertissement suivant : "Ceux qui mettront de la mauvaise volonté à étudier, qui obtiendront de mauvais résultats ou qui feront de l'obstruction systématique seront sévèrement critiqués et perdront le droit d'être comptés parmi les moines".

12. Il existe maintenant deux types de cartes d'identité pour les moines et les religieuses, et ceci dans le prolongement de la "campagne de rééducation". Le titulaire d'une carte d'identité rouge est reconnu comme un membre permanent "officiel" d'un monastère ou d'un couvent qui a suivi, avec de bons résultats, le stage de "rééducation patriotique" et il bénéficie de certains privilèges. Le titulaire d'une carte d'identité bleue est un moine ou une religieuse considéré comme temporaire, qui a été admis par le monastère ou le couvent sans l'autorisation du Comité de gestion démocratique et ne jouit pas de tous les privilèges. Les titulaires de cette carte ne peuvent se déplacer que dans la région de leur domicile et ils doivent "prouver leur loyauté à la nation" pour obtenir la carte d'identité rouge par la suite.

13. En ce qui concerne la détention au secret de Gedhun Choekyi Nyima, le onzième panchen-lama du Tibet, la Chine, après l'avoir nié pendant plus d'un an, a fini par admettre au Comité des droits de l'enfant et au Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires (en mai-juin 1996) que le petit garçon était sous la garde de Beijing. Toutefois, la Chine refuse toujours de révéler où se trouvent l'enfant et ses parents. Le Parti radical transnational appuie la décision du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires (E/CN.4/1997/34) tendant à ce que le Gouvernement chinois communique au Groupe de travail des documents qui attestent que Gedhun Choekyi Nyima et ses parents ont demandé protection au Gouvernement ainsi qu'il l'a affirmé et qu'actuellement ils "mènent une vie normale et sont en parfaite santé".

14. L'annonce faite en avril 1997 de la condamnation de Chadrel Rinpoche, l'ancien abbé du monastère de Tashi Lhunpo, siège des panchen-lamas à Shigatse, à six ans d'emprisonnement pour "révélation de secrets d'Etat" est une preuve évidente qu'il a été détenu au secret pendant plus de deux ans. Lorsque la nouvelle de son arrestation a été connue du monde extérieur, la Chine a dit aux journalistes que Chadrel Rinpoche était malade et hospitalisé. L'on ne sait toujours rien du sort de Chadrel Rinpoche depuis qu'il a été arrêté le 17 mai 1995. Selon certaines informations, il est détenu au secret dans une cellule de sécurité à la prison No 3 de Chuandong, dans le district Dazu (province du Sichuan). La raison principale de l'emprisonnement de Chadrel Rinpoche et de ses amis est qu'ils ont soutenu que Gedhun Choekyi Nyima était la réincarnation du dixième panchen-lama.

15. Il ressort clairement de la situation au Tibet que les autorités chinoises continuent d'imposer de sévères restrictions sur la liberté de religion et que la situation générale des droits de l'homme s'est détériorée. Le Parti radical transnational prie la Commission des droits de l'homme, à sa cinquante-quatrième session, de s'intéresser de plus près à la dégradation de la situation en matière de liberté religieuse au Tibet. Il demande aux membres de la Commission d'adopter une résolution condamnant la Chine pour les violations des droits de l'homme commises.

-----